

Nombre de Membres du comité :
65

Nombre de Membres en fonction :
65

Nombre de Présents : **36**

Nombre de Pouvoirs :

Nombre de suffrages exprimé : **36**
Oui : 36

Objet de la Délibération

Rapport d'activités et d'Orientations
Budgétaires (ROB) 2026

Date de la convocation :
5 janvier 2026

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt six et le 22 janvier à 17 heures 30

le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à **YEVRE-LA-VILLE** sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE


Etaient présents :

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, HERBLOT Marie-Claude, LEVEQUE Marie-Claire, PAILLOUX Patricia, PELHATE Sophie, PRUNET Delphine, RAGOBERT Catherine, RIVAULT Corinne

MM BARJONET Thierry, BARRIER Christian, BERTHELOT Michel, BOURGEOIS Martial, BRETONNET Jean-Luc, BRICHARD Gérard, BRUNEAU James, CHAMBRIN Michel, CHOFFY Patrick, CITRON Olivier, COULON Jean-Marc, DUFOUR Christian, DUJARDIN Jean-Louis, DUVERGER Thibaud, GUERINET Patrick, MANGEANT Jean-Claude, PETIOT Pierre, PICAULT Antoine, PIERQUIN José, POINCLoux Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, VICECONTI Pierre, VILLARD André

Secrétaire de séance : Madame Evelyne CHARVIN

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 045-200079903-20260122-DELIB12026-DE



Le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) portant institution d'un débat d'orientation budgétaire,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 concernant le Débat d'Orientations Budgétaires,

Considérant l'obligation pour les établissements publics dont les groupements comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, d'établir un rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant que pour les collectivités locales ayant opté pour le référentiel M.57 la présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu au débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de dix semaines maximum avant le vote du budget primitif, et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

Après échanges,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du budget 2026, selon le rapport annexé à la présente délibération et de sa mise en ligne sur le site internet du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, dans un délai d'un mois après son adoption, soit avant le 22 février 2026.

La Secrétaire de séance,



Evelyne CHARVIN

Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,



Monique BEVIERE



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 29 janvier 2026 et de sa publication le 29 janvier 2026 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).